



POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Assistance aux professionnels

Québec	(418) 643-8210
Montréal	(514) 873-3480
Ailleurs au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick	1 800 463-4776

Québec, le 10 septembre 2004

À l'attention des développeurs de logiciels de facturation – Application médecine

Nouvelle version des fichiers valideurs Modification n° 36 Ajustements dans certains fichiers pour les omnipraticiens

Modification n° 36

Les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux et ceux de la fédération des spécialistes du Québec ont convenu de la **Modification n° 36**. Les principaux changements à l'Entente entreront en vigueur le **1^{er} octobre 2004**. Nous vous faisons part ci-après des faits saillants de cette Modification.

- 36 nouveaux codes d'acte;
- 28 codes d'acte font l'objet d'un changement de tarif;
- 12 codes d'acte ont été abolis;
- Un nouveau modificateur (172) et ses multiples (572 à 574 et 577 à 594).

Concernant l'annexe 38 (rémunération mixte), notez l'ajout de la spécialité 33 (médecine nucléaire) qui sera permise à compter du 1^{er} octobre 2004.

Tenez compte aussi de l'ajout d'un nouveau code d'acte (09999) pour la Lettre d'entente 133.

La Lettre d'entente 151 fait état d'une majoration qui se traduira par l'utilisation du nouveau modificateur (173) ou de l'un de ses multiples (319, 320, 563, 565, 566, 567 et 569).

Un projet de communiqué vous sera transmis la semaine prochaine afin de vous détailler les changements de la Modification. Notez que le communiqué officiel vous sera transmis plus tard et se retrouvera sur le site Internet de la RAMQ à la fin du mois de septembre 2004.

Ajustements dans les fichiers OMACMODI , OMACCABI et OMACVISI

Suite à une révision des données, des ajustements ont été apportés dans nos tables de validation. Ceci nous amène à vous produire des fichiers corrigés.

- De nombreux enregistrements ont été enlevés du fichier OMACMODI suite à cette révision.
- Quelques codes d'acte ont été soustraits du fichier OMACVISI. Ces codes ne doivent pas être facturés dans la section des visites.
- Retrait d'un acte dans le fichier OMACCABI.

Les nouveaux fichiers valideurs sont présentement disponibles par télécommunication ou dans le site Internet de la RAMQ.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer au numéro (418) 682-5127 avec M. Roger Gagnon (poste 4626).

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle